

Persécuté parce que converti au christianisme



Article rédigé par *eclj.org*, le 26 juillet 2021

Source [*eclj.org*] Plusieurs attentats terroristes islamistes ont été perpétrés sur le sol français ces dernières années. Derrière ces événements aussi ponctuels que violents se cache d'autres actes également dramatiques pour de très nombreux français. De plus faible intensité, mais plus fréquents, des incivilités et actes de violence fondés sur l'islam sont une réalité quotidienne.

Les dégradations d'églises et de cimetières mais aussi les agressions, le harcèlement et les insultes de la part de musulmans radicaux sont bien plus fréquents et moins souvent mis en lumière. Ils sont pourtant bien plus nombreux, réguliers et nuisent à la vie de centaines de milliers de Français. Face à cela, la majorité restreint d'elle-même sa liberté d'aller et venir. Beaucoup subissent ces violences pour un temps et finissent par quitter ces lieux de violence communautaire, principalement les banlieues des grandes villes françaises. D'autres aimeraient également partir, mais ne peuvent le faire pour des raisons économiques.

Entre autres situations, c'est le cas de Mme M., Française, résidant en Ile-de-France et persécutée depuis des années en raison de sa foi chrétienne par un voisin musulman radical. Le Centre européen pour le droit et la justice a eu accès au dossier des plaintes déposées par cette dame depuis 2017. Il en ressort qu'elle subit de la part d'un couple de voisins de son immeuble : des cris et hurlements, menaces, menaces de mort, injures, crachats, porte forcée, dégradations de sa boîte aux lettres et d'autres biens, sonneries répétées et harcèlement de rue.

La persécution de Mme M. a un motif religieux établi. Comme elle, son voisin est d'origine marocaine, mais il est cependant musulman alors qu'elle a quitté l'islam pour se convertir au christianisme. Selon l'interprétation traditionnelle du Coran et dans la majorité des pays musulmans, la conversion d'un musulman ou son « apostasie » est punie pénalement, parfois même de la peine de mort. Ce motif de persécution religieuse a été formulé clairement à la victime par le voisin ainsi que par les formes de persécution qu'il exerce envers elle : des actes de mépris, des insultes comme « traîtresse » et « mécréante », mais aussi des chants coraniques joués à plein volume au milieu de la nuit. Cette dame et son voisin n'ont jamais discuté ensemble et n'ont pas d'autres motifs de conflits. Cette dame habite depuis 20 ans dans cet immeuble HLM, et préalablement à la venue de ce voisin musulman radical il y a cinq ans, elle n'avait aucun problème particulier avec quelque autre voisin. Les troubles ont commencé dès que son voisin apprit qu'elle n'était pas musulmane mais de confession chrétienne.

En cinq ans, Mme M. s'est rendue à plus de 15 reprises au commissariat de police pour porter plainte ou déposer des mains courantes. En 2017 par exemple, sa porte est recouverte de jaunes d'œufs et les coquilles cassées traînent par terre. Quelques mois plus tard, sa porte est abîmée et ouverte au pied de biche. Quelques temps encore après, son voisin la suit au pas en camionnette dans l'allée privée qui mène à son immeuble, en s'arrêtant derrière elle lorsqu'elle s'arrête et en redémarrant lorsqu'elle reprend sa marche. Elle apprend aussi que ce voisin qui la persécute se renseigne auprès d'autres voisins pour obtenir des renseignements personnels : où travaille-t-elle ? Où va-t-elle au culte ? Quels sont ses horaires de travail ? etc.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)